

TERMES ET CONDITIONS

(Émission d'actions)

Avertissement

Ce modèle de documentation vise à fournir une illustration pratique de la documentation précontractuelle dans le cadre d'une émission d'actions.

Il a vocation à être adapté dans le cadre de la négociation entre la société émettrice et les souscripteurs.

Ce modèle ne constitue en aucun cas un avis ou une consultation juridique. Nous vous recommandons en toutes circonstances, de solliciter l'avis ou l'assistance d'un conseiller juridique pour la mise en œuvre de l'opération envisagée.

Le présent document résume les principaux termes et conditions (les « **Termes et Conditions** ») relatifs à la proposition d'investissement de [l'investisseur] et [la société]. Les Termes et Conditions posent les bases de négociations ultérieures et n'ont pas vocation à créer d'aucune manière des obligations ou contraintes juridiques tant que les documents définitifs relatifs à l'investissement proposé n'auront pas été signés et remis par toutes les parties. Sans limiter la portée de ce qui précède, les parties ont l'intention, jusqu'à la signature définitive par chacune des Parties de la documentation d'investissement, de ne pas conclure d'accord entre elles et de ne pas créer d'obligations fondées sur des éléments tels que des preuves par écrit, des négociations prolongées, des accords verbaux, à l'exception de ce qui est prévu dans les sections "Confidentialité" et "Frais" ci-dessous.

<p>1. La Société</p>	<p>[] société [anonyme / par actions simplifiée/ à responsabilité limitée] au capital de [] FCFA, siège social : [], immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [] sous le numéro [] (la « Société »).</p>
<p>2. Investisseur</p>	<p>[Si personne morale] [] (l'« Investisseur ») société [anonyme / par actions simplifiée/ à responsabilité limitée] au capital de [] FCFA, siège social : [], immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [] sous le numéro []</p> <p>[si personne physique] [●], né le [] à [], de nationalité [], titulaire de la [pièce d'identité] numéro [●], demeurant [] [●] (l'« Investisseur »)</p>
<p>3. Montant de l'Investissement</p>	<p>Le montant total de l'Investissement est fixé à : [●] FCFA</p>

<p>4. Valorisation</p>	<p>Prix par action basé sur une évaluation post-money de [____] Francs CFA entièrement diluée, y compris un pool d'options disponibles de [____] %.</p>
<p>5. Titres souscrits</p>	<p>[Nombre] actions [ordinaires/ de préférence] avec droit de vote, à un prix de [____] par action.</p>
<p>6. Conseil d'administration (pertinent uniquement pour les sociétés de capitaux avec conseil d'administration)</p>	<p>Le conseil d'administration de la Société sera composé de [nombre] membres. L'Investisseur aura le droit de nommer [nombre] membre(s) au conseil d'administration.</p>
<p>7. Droit de préemption</p>	<p>En cas de transfert d'actions ou d'émission de nouveaux titres par la Société au profit d'un tiers, l'Investisseur disposera d'un droit de préemption au prorata de son Investissement dans la Société.</p>
<p>8. Droit de sortie conjointe</p>	<p>En cas de cession d'au moins [20%] des titres de la Société ou de changement de contrôle, la Société devra informer l'Investisseur d'un tel changement de contrôle ou d'une telle cession au moins quinze (15) jours calendaires avant la date d'effectivité du changement, et l'Investisseur aura à sa libre discrétion l'option de demander une cession proportionnelle de ses titres dans la Société aux mêmes conditions que la cession envisagée.</p>
<p>9. Non-dilution</p>	<p>En cas de survenance d'un tour de financement futur, l'Investisseur aura le droit de participer à toute émission nouvelle de titres de manière à maintenir son niveau de participation dans la Société.</p>
<p>10. Information des Investisseurs</p>	<p>Les Investisseurs auront le droit de recevoir [annuellement/trimestriellement/mensuellement] les informations financières et commerciales sur la Société, indépendamment de la présence de leurs représentants au [Conseil d'administration] / [Conseil de surveillance].</p>
<p>11. Frais</p>	<p>Chacune des Parties supportera les frais, honoraires, droits et débours qu'elle aura engagés au titre de la préparation des présentes.</p>
<p>12. Confidentialité</p>	<p>Sauf si la législation ou réglementation en vigueur l'exigent, ou dans le cadre d'une action judiciaire, les Parties conviennent que ce document et son contenu resteront strictement confidentiels et ne pourront être communiqués à aucune tierce personne autres que les conseillers des Parties jouant un rôle dans cette Opération.</p>

	Les dispositions du présent paragraphe engagent les Parties pour une durée ferme et irrévocable de [nombre d'années] années à compter de la date de signature de la présente et quel que soit l' aboutissement des négociations liées à ce document.
13.Droit applicable - jurisdiction	La validité du présent document et toute autre question ou litige relatifs à son interprétation, à son exécution ou à sa réalisation, seront régis par les lois en vigueur au [pays]

SOCIETE

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

INVESTISSEUR :

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____